

yeaux—cet outillage n'existe que depuis quelque 18 mois—et nous avons donc beaucoup à apprendre sur un état de choses qui, dans une certaine mesure, existe depuis toujours dans la nature. Tout en sachant qu'on a parfois constaté des concentrations beaucoup plus fortes de mercure dans le poisson pêché à proximité de certaines industries utilisatrices du mercure, on trouve ce produit en très petites quantités partout, et il se peut bien que certaines espèces de poisson, surtout les poissons carnivores qui se trouvent au haut de la chaîne alimentaire, aient toujours eu une teneur en mercure élevée par comparaison avec les autres. Quel est le niveau dangereux pour la santé, voilà ce dont se préoccupent beaucoup les fonctionnaires de la santé publique du Canada, des États-Unis et d'autres pays. Je suis certain qu'à mesure où augmentent leurs connaissances en la matière, ils reviendront sur leurs opinions. On me dit que certains d'entre eux songent à baisser la norme. Pour ma part, j'espère qu'ils pourront la hausser.

Prenons, par exemple, la norme établie en Suède. Elle s'établit de .2 partie jusqu'à une partie par million, et si un produit de la pêche est offert à un niveau inférieur à .2 partie—n'oublions pas que la norme ici est de .5—ils ne le vendent pas. Mais tout ce qui se classe entre .2 et une partie est étampé «A ne manger qu'une fois la semaine». Je doute qu'on veuille, au Canada, étamper de la sorte le poisson destiné à la consommation canadienne ou à l'exportation. Nous avons établi notre propre norme. Les États-Unis l'ont adoptée. Il s'agit donc maintenant d'une norme nord-américaine de .5. D'aucuns peuvent prétendre que deux fois ce taux est encore raisonnable, mais la Suède n'est pas de cet avis. Une conférence doit avoir lieu à Ottawa en février qui groupera des spécialistes de tous les coins du monde. Nous concentrons nos efforts sur ce problème, et espérons pouvoir fournir plus de renseignements qui nous aideront à établir des normes réalistes, compte tenu de ces nouveaux renseignements. Comme je l'ai dit, cependant, je ne veux pas laisser entendre que nous voulons modifier la norme actuelle qui est de $\frac{1}{2}$ partie sur un million.

L'hon. M. MacLean: Une brève question. Je ne désire pas une réponse immédiate. Le ministre pourra peut-être y répondre lorsque nous étudierons l'article qui s'y rattache, c'est-à-dire l'article 4 ou 5.

Il me semble qu'en plus des traités ordinaires dont se chargeait auparavant le ministère des Pêcheries et qui seront confiés au nouveau ministère, comme la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le concept général de la lutte contre la pollution soulèvera, à plusieurs égards, des questions de caractère international. La pollution de l'espadon par le mercure en est un exemple. J'aimerais qu'on m'explique un peu le rôle que le ministère entend jouer dans ces domaines qui ne sont pas, à l'heure actuelle, spécialement régis par des lois.

Le nouveau ministère maintiendra-t-il des contacts directs avec les gouvernements étrangers ou bien se limitera-t-il seulement à conseiller le ministère des Affaires extérieures? Comment les responsabilités seront-elles partagées et de quelle manière envisage-t-on l'administration du ministère? Je songe à des mesures antipollution efficaces à caractère international, et aussi au contrôle de la pollution qui tue les oiseaux ou les poissons migrateurs qui peuvent avoir été pollués dans les eaux de pays étrangers ou en haute mer.

[L'hon. M. Davis.]

• (5.30 p.m.)

L'hon. M. Davis: Le député a lui-même été ministre des Pêches pendant des années; il sait qu'un certain ministère au Canada est en contact direct avec le ministère correspondant d'un autre pays. Habituellement, un premier contact est établi par l'entremise du ministère des Affaires extérieures et du département des affaires étrangères de l'autre pays. Une fois ces contacts établis, les ministres et hauts fonctionnaires en cause commencent à s'entretenir de problèmes particuliers tels, par exemple, le poisson, et alors les membres du personnel des Affaires extérieures et des Affaires étrangères peuvent rester à titre d'observateurs ou, de fait, quitter les lieux. C'est donc dire qu'il y a bien des occasions de discuter en profondeur, d'en venir à une entente sur des questions de ce genre, et ainsi de suite. Certaines questions relèvent exclusivement du ministère, cependant, les pêcheries, par exemple.

Je suis sûr qu'il en sera ainsi pour la pollution. Plusieurs pays sont en voie d'instituer des ministères de l'Environnement, du Contrôle de la pollution et ainsi de suite. Je suis convaincu que nous pourrions instituer des normes dont la portée sera non seulement nationale, mais internationale et même globale. M. Maurice Strong, directeur de l'organisme des Nations Unies chargé de l'environnement, est un Canadien. Une conférence est prévue pour 1972 entre le Canada et plusieurs pays en rapport avec l'application de normes globales concernant, par exemple, la pollution par le mercure. Je suis certain que plusieurs rencontres auront lieu entre les fonctionnaires du ministère canadien de l'Environnement et leurs homologues étrangers au cours de ces conférences, comme aussi des rencontres bilatérales en vue de négociations directes avec les États-Unis ou d'autres pays d'outre-mer.

Je pense que la loi sur les ressources en eau du Canada ainsi qu'une loi sur la propreté de l'atmosphère et d'autres également, nous permettront de former des groupes d'étude et de travail qui établiront des normes. Je pense à celles que nous traçons aujourd'hui pour l'industrie des pâtes et papiers, concernant les eaux d'effluence. Plusieurs pays suivent attentivement ce que nous faisons. Il existe, au Canada, 170 usines de papier et il nous faut très vite entreprendre quelque chose dans ce domaine; les normes que nous établirons serviront peut-être de modèle aux États-Unis ou aux pays scandinaves, dès lors que nous concentrons notre attention sur ce problème prioritaire dont nous sommes spécialistes. Je suis convaincu qu'il y aura un continuel va-et-vient de hauts fonctionnaires et de personnel technique compétents dans ce domaine tant à l'étranger qu'au Canada même.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser au ministre qui aura la charge de ce ministère. D'abord, au sujet des normes nationales. Je crois que le ministre s'intéresse vivement à des normes nationales, comme la plupart des députés sans doute. Le ministre arrêtera-t-il en fin de compte des normes nationales qu'appliquera son nouveau ministère? Je songe aux usines de pâtes et papiers et à d'autres. Le ministre a-t-il jusqu'ici connu quelque difficulté à traiter avec les provinces qui voudraient avoir des normes moins rigoureuses ou simplement différentes?

M. Gillespie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.